

# AGENDA en faveur du DÉVELOPPEMENT DURABLE



Course d'Orientation  
Fédération Française



## SOMMAIRE

---

EDITORIAL .....	3
INTRODUCTION .....	3
<b>1 - LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES SPORTIVES .....</b>	<b>4</b>
OBJECTIF N°1 : intégrer le concept de développement durable dans la politique fédérale .....	4
OBJECTIF N°2 : élaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable .....	4
OBJECTIF N°3 : gérer nos manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable .....	4
<b>2 - UNE GESTION ET UNE ORGANISATION DE NOTRE SPORT RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
ENGAGEMENT N°1 : alimentation durable .....	5
ENGAGEMENT N°2 : mobilités durables .....	5
ENGAGEMENT N°3 : réduction des déchets .....	6
ENGAGEMENT N°4 : s'impliquer dans une gestion respectueuse des sites naturels, espaces verts, et biodiversité .....	6
ENGAGEMENT N°5 : préservation des ressources en eau et en énergies lors des organisations de courses .....	6
<b>3 - POUR AGIR POUR UNE ECONOMIE PLUS RESPONSABLE.....</b>	<b>7</b>
ENGAGEMENT N°6 : achats responsables.....	7
ENGAGEMENT N°7 : partenariats .....	7
ENGAGEMENT N°8 : empreinte numérique.....	7
<b>4 - POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS .....</b>	<b>7</b>
ENGAGEMENT N°9 : contribution à une société plus inclusive .....	7
ENGAGEMENT N°10 : promouvoir l'égalité femmes - hommes .....	8
ENGAGEMENT N°11 : favoriser la pratique sportive des personnes en Situation de Handicap.....	8
ENGAGEMENT N°12 : cause solidaire .....	8
<b>5 - INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>9</b>
ENGAGEMENT N°13 : gestion responsable des structures déconcentrées, clubs, licenciés et bénévoles.....	9
ENGAGEMENT N°14 : mobilisation à la démarche d'éco-responsabilité par la communication interne.....	9
ENGAGEMENT N°15 : promotion et éducation au développement durable.....	9

Nota : ce document est structuré en cohérence avec la Charte (V2) des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs », signée par la FFCO en Décembre 2021.



## EDITORIAL

Le Développement durable est un enjeu majeur, et qui va devenir de plus en plus important, pour la société en général, et en particulier pour notre Fédération.

Un point vital pour la CO sera de préserver l'accès à ses terrains de pratique, tout en respectant les contraintes liées à la biodiversité.

La Commission Développement Durable de la FFCO, a été créée en 2021, et a pour objectifs généraux :

- assurer la contribution de la FFCO aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- assurer une prise en compte pertinente des contraintes environnementales sur la course d'orientation, en particulier éviter toute contrainte injustifiée pour les organisateurs, et pour l'accès aux terrains de pratique,
- élaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable.

La Fédération Française de Course d'Orientation a choisi de s'engager en faveur du développement durable en mettant en place un ensemble de « bonnes pratiques », contractualisées en particulier par la signature de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs ».

La Commission Développement Durable de la FFCO

## INTRODUCTION

*“Le développement durable satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs.”*

(rapport Brundtland - 1987)

Cette idée porteuse d'avenir s'articule autour de trois sphères dynamiques : sociale, environnementale et économique. Ce sont les trois “piliers” du développement durable selon le Conseil National du Développement Durable.

La **Fédération Française de Course d'Orientation** a choisi de s'engager en faveur du développement durable en mettant en place un ensemble de « bonnes pratiques », contractualisées en particulier par la signature de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs »

- en sensibilisant ses pratiquants, ses dirigeants, et ses athlètes à travers ses associations,
- en mobilisant ses cadres et experts à travers ses formations,
- en appliquant des normes de qualité environnementale sur ses Espaces Sports d'Orientation,
- en intégrant ces objectifs dans ses règlements,
- en gérant l'ensemble de ses événements dans le respect de l'environnement,
- en favorisant l'intégration des différentes populations au sein de ses instances dirigeantes et dans les pratiques sportives,
- en coordonnant nos actions avec celles des territoires,
- en évaluant régulièrement les résultats de cette démarche.



# 1 - LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES SPORTIVES

## OBJECTIF N°1 : intégrer le concept de développement durable dans la politique fédérale

*C'est un impératif de société pour le mouvement associatif en général, pour le mouvement sportif en particulier qui contribue et doit contribuer plus encore au resserrement du lien social, à la protection de l'espace naturel et au développement économique des territoires...*

1. Inclure la notion de développement durable dans les politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent le fonctionnement de notre fédération, l'accomplissement de nos activités sportives et la tenue de nos manifestations sportives.
2. Faire fonctionner et pérenniser au sein de nos instances fédérales une commission de type "environnement et développement durable". Nommer des correspondants ayant en charge la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable. Leur donner les moyens d'action nécessaires.
3. Veiller à la cohérence des actions, du local au national, par l'établissement de programmes d'actions concertées.

## OBJECTIF N°2 : élaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable

*C'est s'engager, pour soi et devant la collectivité toute entière, à mettre en œuvre de manière effective les recommandations du programme « Agenda-21 FFCO ». Le faire de manière objective, sincère et impartiale.*

1. Publier, régulièrement, un rapport sur l'état de la mise en œuvre et la prise en compte du développement durable dans le cadre de notre sport, et plus particulièrement de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs ».
2. Intégrer des indicateurs relatifs au développement durable dans les critères pris en compte par les observatoires du sport mis en place aux différents niveaux territoriaux.

## OBJECTIF N°3 : gérer nos manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable

*C'est inciter les dirigeants sportifs, les organisateurs de manifestations à intégrer le respect du patrimoine naturel dans leur management.*

1. Inclure des préconisations environnementales dans le cahier des charges de l'organisation des manifestations (ces préconisations figurent dans notre charte de l'environnement).
2. Inclure dans la formation des experts contrôlant les manifestations, la maîtrise parfaite de la charte de l'environnement et le moyen de la faire respecter.
3. Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de l'impact des manifestations sur l'environnement.



## La Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs »

### 4 domaines couverts :

- Pour limiter et mesurer notre impact environnemental
- Pour agir pour une économie plus responsable
- Pour lutter contre les discriminations
- Pour informer, sensibiliser et former

*Nota: le contenu de cette charte, à l'initiative du Ministère des Sports, et du WWF France, est susceptible d'évolutions.*

## 2 - UNE GESTION ET UNE ORGANISATION DE NOTRE SPORT RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

### ENGAGEMENT N°1 : alimentation durable

#### *Alimentation locale, saine, et sans gaspillage.*

1. 80 % de l'offre alimentaire globale doit être composée de produits locaux (de préférence dans un rayon de 200 km, ou à défaut au niveau régional puis métropolitain et enfin élargi aux pays voisins) et de saison.
2. 30 % de produits biologiques.
3. 30 % de produits certifiés.
4. Réduction de la part de produits animaux de 50% par rapport à l'année de référence.
5. Un menu végétarien équilibré proposé systématiquement dans l'offre de restauration.
6. 70 % des produits importés sont certifiés AB et/ou Commerce équitable.
7. Viser le 0 surplus alimentaire.
8. Proposer une alimentation diversifiée permettant à tous la composition d'un repas équilibré : éviter une alimentation trop grasse, trop salée, trop sucrée et les produits ultra-transformés.
9. Mise en place d'une démarche d'accompagnement des publics de l'événement à une alimentation responsable.

### ENGAGEMENT N°2 : mobilités durables : promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants

#### *C'est prendre en compte au niveau de chaque club le protocole de Kyoto que la France a signé.*

1. Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement « propres ».
2. Prendre en compte les déplacements dans l'implantation et l'organisation des manifestations sportives (calendrier).
3. S'assurer de la desserte des équipements sportifs par les transports collectifs avant de décider de leur localisation, au moins pour les cartes et PPO urbains.



### **ENGAGEMENT N°3 : réduction des déchets lors des organisations de courses**

#### ***Protéger les hommes de demain, la nature, en gérant tous les déchets.***

1. Réduction de 90 % du plastique à usage unique mis en circulation (hors produits médicaux).
2. Réduire de 30 % les déchets (hors déchets alimentaires).
3. 80 % des déchets non alimentaires recyclés ou valorisés (hors valorisation énergétique).
4. 80 % des déchets alimentaires non évités valorisés.
5. 100 % des bénévoles et personnels formés aux consignes de tri sur site, en lien avec le gestionnaire et/ou la collectivité locale.
6. S'assurer de la réutilisation effective des produits ayant remplacé les produits à usage unique.
7. Toutes les parties prenantes potentiellement productrices de déchets sur le site doivent être sensibilisées à cet engagement.

### **ENGAGEMENT N°4 : s'impliquer dans une gestion respectueuse des sites naturels, espaces verts, et biodiversité**

#### ***C'est agir, témoigner, en contribuant à faire prendre conscience que tout notre environnement appartient au patrimoine de l'Humanité.***

1. Intégrer la protection de la nature dans notre politique, nos règlements et nos modes de gestion des organisations sportives.
2. Mettre en place des chartes fédérales « environnement ».
3. Observer et évaluer l'impact de nos pratiques sur l'environnement.
4. Intégrer les normes environnementales dans les cahiers des charges de conception et de gestion de nos matériels sportifs et de nos « Espaces Sports d'Orientation ».
5. Assurer l'entretien durable des sites et « Espaces Sports d'Orientation ». Promouvoir des modes de gestion durable des sites et participer à leur entretien. Contrôler la fréquentation de ces sites et en interdire l'accès si nécessaire.
6. Participer, aux côtés des autres acteurs concernés, aux instances contribuant à la gestion durable des sites, des paysages et de la nature, notamment aux Agendas 21 locaux.

### **ENGAGEMENT N°5 : préservation des ressources en eau et en énergies lors des organisations de courses**

#### ***Consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée.***

1. 100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée.
2. Réaliser une évaluation préalable des besoins réels.
3. Réaliser une étude des alternatives moins impactantes.
4. Mettre en place des actions pour récupérer les données (pour les énergies et fluides déployés par l'organisateur comme pour ceux fournis par le lieu d'accueil pendant la durée de l'événement, phases de préparation incluses).
5. Garantir le non-gaspillage d'eau et d'énergie.
6. Mettre en place une grille de lecture progressive pour atteindre, selon les possibilités offertes par l'infrastructure d'accueil, les 3 objectifs que sont : sobriété<sup>14</sup>/efficacité<sup>15</sup>/ énergies renouvelables<sup>16</sup>.
7. Définir ses propres objectifs chiffrés.



### 3 - POUR AGIR POUR UNE ECONOMIE PLUS RESPONSABLE

#### ENGAGEMENT N°6 : achats responsables

*C'est anticiper en favorisant l'apparition sur le marché de produits répondant aux principes du développement durable : fabriqués avec moins d'énergie, moins polluants, plus facilement recyclables...*

Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable.

#### ENGAGEMENT N°7 : partenariats

*Sponsors impliqués dans le développement durable.*

1. 80 % des sponsors sont impliqués dans l'atteinte des objectifs de la Charte.
2. Intégrer des objectifs de la Charte des 15 engagements des organisateurs d'événements sportifs dans les contrats de sponsoring ou leurs avenants.
3. Présenter à l'ensemble de ses sponsors les engagements de la Charte.

#### ENGAGEMENT N°8 : empreinte numérique

*Impact numérique maîtrisé*

1. Un état des lieux ou diagnostic réalisé.
2. Avoir mis en place des actions permettant de maîtriser l'impact numérique de l'événement.
3. Concentrer les efforts sur l'utilisation raisonnée des équipements et la prolongation de leur durée de vie pour favoriser un usage sobre du numérique.
4. Prendre en considération les enjeux de gestion des données et de respect de la vie privée.

### 4 - POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

#### ENGAGEMENT N°9 : contribution à une société plus inclusive :

**combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport**

**prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans et autour de notre sport**

*L'exclusion sociale ne saurait être acceptée par le mouvement sportif. Ce dernier constitue l'une des plus belles communautés d'accueil au travers des associations et clubs sportifs.*

1. Repérer et analyser les freins culturels, géographiques ou financiers et faciliter l'accès à notre pratique par des mesures appropriées. Mise en place d'une commission « développement territorial ».
2. Favoriser le développement prioritaire d'infrastructures et d'équipements sportifs dans les zones les plus démunies ou marginalisées (cartographie des parcs urbains - complexes sportifs).
3. Adapter nos pratiques sportives et nos équipements aux besoins spécifiques de ces populations.
4. Adapter la formation de nos animateurs à ces différentes populations.
5. Développer des programmes cohérents de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans notre sport.



## **ENGAGEMENT N°10 : promouvoir l'égalité femmes - hommes dans la pratique sportive et les postes de responsabilités**

*C'est plus que la recherche de la parité. C'est l'affirmation d'un mouvement sportif ouvert à tous sans réserve.*

1. Conférer à nos sportives et aux manifestations auxquelles elles participent une reconnaissance équivalente à celle des sportifs et des épreuves ouvertes aux hommes.
2. Adopter une approche méthodologique de l'entraînement et de la compétition respectueuse de la spécificité féminine.
3. Mettre en œuvre auprès des dirigeants et cadres techniques des programmes d'actions pour lever les freins culturels et matériels qui limitent la participation des femmes à nos activités sportives et leur accès aux postes de responsabilité.

## **ENGAGEMENT N°11 : favoriser la pratique sportive des personnes en Situation de Handicap**

*Développer l'idée du sport pour tous, c'est accepter toutes les formes de handicaps trop souvent encore génératrices d'exclusion sociale.*

1. Intégrer les personnes handicapées dans les compétitions, stages et manifestations de personnes valides. Mettre en valeur la discipline « orientation de précision » qui associe athlètes handicapés aux athlètes valides.
2. Travailler en concertation avec les fédérations regroupant des personnes handicapées.
3. Former nos animateurs à l'encadrement sportif des personnes handicapées.
4. Trouver des sites de pleine nature adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

## **ENGAGEMENT N°12 : cause solidaire**

*Le sport bâtit des ponts entre les hommes, les pays et les continents.  
Il soude les communautés, rassemble les populations.*

Cet engagement peut s'articuler autour de :

- une collecte de fonds ou de matériels,
- la mise à disposition d'espaces publicitaires ou de moyens (logistique ou humain),
- la mise en place d'actions (événementielles) spécifiques, etc. à destination d'association reconnue d'utilité publique,
- l'identification des parties prenantes du territoire et la structuration des échanges avec elles afin d'accompagner la recherche de mutualisations sur le territoire,
- des partenariats avec des organismes spécialisés ou des associations travaillant pour l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire,
- un programme visant à permettre la réutilisation, par des structures associatives locales, du matériel non récupérable en tant qu'organisateur,
- une contribution à la vie sportive et culturelle locale pour aider les personnes défavorisées.



## 5 - INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### ENGAGEMENT N°13 : gestion responsable des structures déconcentrées, clubs, licenciés et bénévoles

*C'est respecter l'autre, et être plus pertinent en voyant plus large.*

1. Promouvoir, au sein de nos associations, de nouvelles formes de travail qui favorisent à tous les échelons territoriaux la transversalité entre tous les acteurs du sport : commissions thématiques, instances territoriales, conseils interfédéraux.
2. Gestion responsable des bénévoles et volontaires des organisations de courses :
  - un pôle ou des personnes en charge de la gestion des bénévoles et volontaires,
  - identification claire des bénévoles et volontaires et de leurs missions,
  - information et formation au bénéfice des bénévoles et volontaires, concernant leurs missions, droits et devoirs sur l'événement,
  - actions réalisées en faveur des bénévoles et volontaires (dotation, règles de remboursement internes...) en cohérence avec les objectifs de la Charte.

### ENGAGEMENT N°14 : mobilisation à la démarche d'éco-responsabilité par la communication interne.

**Engager nos associations à devenir un acteur à part entière du développement durable.**

*Inciter à protéger la nature, et à vivre en harmonie avec les valeurs de notre discipline.*

1. Collaborer avec les instances publiques ainsi qu'avec les milieux associatifs et les groupements professionnels impliqués dans le développement durable, au niveau local, national.
2. Développer et valoriser les projets sportifs de nos associations sportives qui contribuent au développement durable de leurs territoires, notamment à travers une collaboration effective et réciproque avec leurs collectivités territoriales et les acteurs locaux.

### ENGAGEMENT N°15 : promotion et éducation au développement durable

*Promouvoir les valeurs du développement durable.*

*Intégrer un chapitre « environnement » dans les programmes d'éducation et de formation de nos cadres et pratiquants.*

*Le sport doit jouer un rôle déterminant pour les générations de demain.*

1. Intégrer le développement durable au cœur de nos stratégies de communication de l'organisation sportive et dans nos actions de communication.
2. Intégrer le développement durable dans nos formations de tous niveaux.
3. Intégrer la connaissance de la protection de l'environnement et de la prévention des risques dans tous les modules de formation.

-----  
Ce programme FFCO en faveur du « Développement Durable » a été réalisé à partir de l'Agenda 21 du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Charte (V2) des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs », du Ministère des Sports et du WWF France.

#### VOS CONTACTS DD A LA FFCO

Patrick CAPBERN: [patrick.capbern@cegetel.net](mailto:patrick.capbern@cegetel.net)

Dominique ETIENNE: [dominique.etienne@ffcorientation.fr](mailto:dominique.etienne@ffcorientation.fr)

Le programme « Agenda 21- FFCO en faveur du développement durable » est consultable sur le [site de la FFCO](#)

